

Secrétariat général

Paris, le 19 JUIN 2017

Les ministres

à

Destinataires *in fine*

Nos réf. : D17001232  
Affaire suivie par : Guy Robin  
guy.robin@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 66 08 - Fax : 01 40 81 60 00  
Courriel : [pspp2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pspp2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

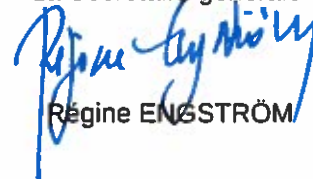
**Objet : Facilités accordées aux élus et responsables associatifs de la FNASCE**

La Fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide (FNASCE) et ses 117 associations affiliées sont des partenaires actifs et reconnus de nos ministères. Le cadre partenarial de nos relations est fixé par voie de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui été renouvelée le 24 décembre 2014, pour la période 2015 à 2018.

Afin qu'ils soient en mesure d'exercer pleinement leur mandat, il est important que les élus et responsables associatifs, membres des comités directeurs, exerçant un mandat local, régional ou national, au sein d'une ASCE, d'une Union régionale (URASCE) ou du comité directeur fédéral, bénéficient de toutes facilités, sous réserve des nécessités du service, conformément aux dispositions de l'annexe II de la CPO qui précise que la décharge de service ainsi accordée aux élus pour remplir leur mission associative locale ne doit pas excéder 25 % du temps de travail.

Je tiens ici à souligner l'importance que j'attache à ce que ce que l'implication de ces personnels soit reconnue à sa juste mesure, et que les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mandat leur soient donnés, autant qu'il est possible. En particulier, je vous demande de veiller à ce qu'ils puissent suivre les formations organisées, visant à professionnaliser le réseau de ces associations et s'attachant à renforcer la formation sur ses droits et obligations.

Pour les ministres et par délégation,  
La Secrétaire générale



Régine ENGSTRÖM

## Destinataires

Mesdames et Messieurs les Préfets de région :

DREAL Grand-Est  
 DREAL Nouvelle Aquitaine  
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 DREAL Bourgogne Franche-Comté  
 DREAL Bretagne  
 DREAL Centre  
 DREAL Corse  
 DREAL Occitanie  
 DREAL Hauts de France  
 DREAL Normandie  
 DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 DREAL Pays de la Loire

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA)

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE)

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France (DRIHL)

Directions interdépartementales des routes (DIR)

Directions inter-régionales de la Mer (DIRM) Manche orientale-Mer du Nord, Bretagne-Pays de la Loire, Sud-Atlantique, Méditerranée

Mesdames et Messieurs les Préfets de département :

Directions départementales des territoires (DDT)

Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte

Directions de la Mer (DM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Sud Océan indien  
 Direction des territoires, de l'alimentation et de la Mer (DTAM) : Saint-Pierre et Miquelon

Services à compétence nationale (SCN) :

Service technique des remontées mécaniques et des transports guidées (STRMTG)  
 Centre d'études des tunnels (CETU)  
 Service d'armement des phares et des balises (APB)  
 Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)  
 Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CP2I)  
 Institut de formation de l'environnement (IFORE)  
 Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)  
 Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH)  
 Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)  
 École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM)

**Copies à :**

Directeur des ressources humaines,  
Chef de service chargé des questions sociales (SG/DRH)

Département de coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de  
gestion de proximité (SG/DRH/CRHAC)

Bureau de l'action médico-sociale et de la prévention en administration centrale  
SG/DRH/CRHAC/CRHAC2)

Mesdames et Messieurs les responsables RH du CGEDD, CGDD et des directions générales de  
l'administration centrale

Madame la Présidente de la FNASCE

